



Fecha inicial: 08/04/2013
Revisión N°5: 23/10/2020
Lana Arena

DECLARATION VOLONTAIRE DE DONNES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Produit	: LANA ARENA
Numéro d’enregistrement	: 01-2119472313-44
Type d'utilisation	: Isolement thermique et acoustique
Fournisseur	: Saint Gobain Isover Ibérica, S.L. Av. del Vidrio, S/N – 19200 Azuqueca de Henares (Guadalajara) Tel.: +34 901 33 22 11 Email: isover.es@saint-gobain.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers	: non concerné
Risques spécifiques	: non concerné

3. COMPOSITION / INFORMATIONS sur les COMPOSANTS

Sustancia	Numero de registro	teneur % en poids	classification et étiquetage (règlement CE n°1272/2008)	classification et étiquetage ‘Directive européenne 97/69/CE)
Laine Mineral ⁽¹⁾	01-2119472313-44	88 – 100	Non classée	Non classée
liant		0 – 12	Non classée	Non classée
(1): Fibres artificielles (Silicates) à orientation aléatoire dont la teneur en oxyde de métaux alcalins et alcalino-terreux (Na2O + K2O + CaO + MgO + BaO) est supérieur à 18% en poids. Revêtements possibles: voile de verre et / ou de papier kraft et / ou de l'aluminium et / ou d'un tissu de verre.				

Le règlement sur les produits chimiques n°1907/2006, appelé aussi règlement REACH, applicable depuis 1° Juin 2007, exige la fourniture de fiches de données de sécurité seulement pour les substances dangereuses et les preparation. Or, le laine minérale Arena sous forme panneau ou de rouleau sont des articles non soumis à la fourniture obligatoire de fiches de données de sécurité. Saint-Gobain Isover Ibérica S.L. souhaite néaoins fournir à ses clients une déclaration volontaire de donnés de securité afin d’informer des précautions à prendre lors de l’utilisation de ses produits.



Saint Gobain Isover Ibérica, S.L.

Príncipe de Vergara, 132 • 28002 Madrid • España • Tel.: +34 901 33 22 11 • isover.es@saint-gobain.com • www.isover.es
Inscrita en el Registro Mercantil de Madrid, tomo 32346, folio 93, inscripción 1, hoja M-582248 • C.I.F. B-87016283



4. PREMIERES SECOURS

Information en fonction des différentes voies d'exposition:

- **Inhalation excessive:** Amener le sujet a l'air libre, rincer la gorge et faire moucher pour évacuer la poussière.
- Contact avec la peau** : Laver doucement avec de l'eau froid et du savon.
- Contact avec les yeux** -: Rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes .
- **Ingestion** : Boire beaucoup d'eau si ingéré accidentellement.

Si vous remarquez tout effet indésirable ou de l'inconfort persiste, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction :** Ces produits ne présentent pas un risque d'incendie en usage; Toutefois, certains matériaux d'emballage ou des revêtements peuvent être combustibles Eau, eau pulvérisée, mousse, CO2, poudre sèche.
- Dans les grands incendies ou des zones mal ventilées relatives aux matériaux d'emballage peuvent nécessiter une protection respiratoire ou un appareil respiratoire.
- Les produits de combustion et les produits d'emballage comprennent: le dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et autres gaz tels que les oxydes d'azote et composés organiques volatils.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions personnelles:** En présence de concentrations élevées de poussière, utiliser un équipement de protection individuelle visé à l'article 8.
- Protection pour la protection de l'environnement:** Sans objet
- Méthodes de nettoyage:** aspirateur ou mouiller avec de l'eau avant de balayer

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation**
- **Mesures techniques** : Pas de mesures spéciales. De préférence, utilisez un couteau pour ouvrir les emballages individuels. Chaque machine doit être équipée d'une prise d'air efficace
 - **Précautions** : Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail. Voir la section 8.
 - **Recommandations Manipulation** : Eviter les manipulations inutiles de produits sans emballage. Voir la section 8.
- Stockage**
- **Mesures techniques:** : Pas de mesures spéciales. Les marchandises palettisées doivent être stockés à l'évaluation des risques des sites spécifiques.
 - **Conditions de stockage** : Stocker les produits dans un endroit sec.
 - **Matières incompatibles** :Aucune
 - Matériel d'emballage** :Emballé avec du polyéthylène rétractable ou en carton sur palette en bois



8. CONTROL DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition:

:Aucun en Europe

Limites pour ESPAGNE Il doit être traité comme "particules non traitables autrement"

- Fraction inhalant: 10 mg/m3 (poussières totales)
- Fraction respirable: 3 mg/m3 (poussières respirables)

Controles d'exposition

: Pas des exigences

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire

: Lorsque vous travaillez dans des zones non ventilé ou lors d'opérations qui peuvent générer des émissions de poussière, utiliser un masque à usage unique selon la norme EN 149, type FFP1.

- Protection des mains

: Utiliser des gants selon EN 388 pour éviter l'irritation.

- Protection des yeux

: Porter des lunettes lors de la manipulation des produits plus haut que votre tête. Les lunettes sont informés de la norme EN 166.

Protection de la peau

: la peau exposée couverture.

- Mesures d'hygiène

: Rincer à l'eau froide avant de les laver.

Les signes et les pictogrammes sont indiqués sur l'emballage

“L'effet mécanique de la laine arena en contact avec la peau peut causer une irritation temporaire”

Ces recommandations sont rappelées sous forme de pictogrammes sur les emballages de chaque produit :



Couvrir les parties du corps exposées. Dans un endroit non ventilé, porter un masque jetable.



Se rincer à l'eau froide avant de se laver.



Nettoyer avec un aspirateur.



Ventiler le lieu de travail si possible.



Respecter la réglementation sur les déchets.



En cas de travail au dessus de la tête, porter des lunettes de protection.



9. PROPIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État physique:** Solide
- Rouleaux, panneaux, coquilles ou en vrac
- Couleur:** Brune
- Odeur:** Peut émettre une légère odeur
- pH:** Sans objet
- Point d'ébullition:** Sans objet
- Point d'éclair:** Sans objet
- Inflammabilité:** Sans objet
- Danger d'explosion:** Sans objet
- Densité:** 10 à 120 kg/m3
- Solubilité dans l'eau:** Chimiquement inerte et insoluble dans l'eau
- Solubilité dans les graisses:** Non applicable

10 ESTABILIDAD Y REACTIVIDAD

- Stabilité:** Pour construire: Stable dans les conditions normales d'utilisation
- Haute Température:** Le liant commence à se décomposer à 200 ° C
- Réactions dangereuses:** Aucun en utilisation normale
- Produits de décomposition dangereux:** Pour la construction: Aucun en utilisation normale
Haute Température: Le liant commence à se décomposer à 200 ° C, produisant du dioxyde de carbone et autres gaz traces. La durée et la quantité libérée dépend de l'épaisseur de la teneur en liant l'isolation et la température utilisée. Lors du premier chauffage, assurer une bonne ventilation et le bon équipement de protection individuelle.



Saint Gobain Isover Ibérica, S.L.

Príncipe de Vergara, 132 • 28002 Madrid • España • Tel.: +34 901 33 22 11 • isover.es@saint-gobain.com • www.isover.es
Inscrita en el Registro Mercantil de Madrid, tomo 32346, folio 93, inscripción 1, hoja M-582248 • C.I.F. B-87016283



11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Effet aigu: L'effet mécanique des fibres en contact avec la peau peut causer une irritation temporaire.

12. INFORMACIÓN ECOLOGIQUE

Ce produit n'a pas mal à des animaux ou des plantes dans des conditions normales d'utilisation

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Déchets des résidus: Disposer des déchets conformément à la réglementation et les procédures juridiques de la Communauté autonome

Les déchets provenant des emballages: Éliminer conformément aux réglementations locales

**Catalogue code européen des déchets
(LER): 17 06 04**

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement international: Il n'existe pas de réglementation spécifique.

15. INFORMATION REGLEMENTAIRE

La directive européenne 97/69/CE a été remplacée par le règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges non classés comme dangereux fibres de verre, si elles s'entendent avec les note Q du présent règlement.

Q La note précise qu'aucune classification cancérogène s'applique si:

- Un test d'inhalation de biopersistance à court terme, justifie l'fibres de plus de 20µm ont un moins une demi-vie à 10 jours.
ou
- Court terme, test de biopersistance instillation intratrachéale a montré que les fibres de plus de 20 microns, ont une demi-vie pondérée inférieure à 40 jours,
ou
- Un intrapéritonéal approprié de test n'a montré aucune évidence d'excès de cancérogénicité
ou
- Une preuve suffisante de l'inhalation à long terme a montré l'absence d'effets pathogènes significatifs ou de modifications néoplasiques

Les laines minérales ne sont pas classés en vertu du règlement européen sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement "CLP" - le règlement CE n ° 1272/2008), qui est la mise en œuvre du système européen international mondial harmonisé («SGH»).



16. AUTRES INFORMATIONS

Les fibres de Laine Arena de ce produit sont exemptées de la classification du cancer selon la Directive Européenne 97/69/CE et le règlement (CE) 1272/2008, s'ils remplissent l'une des critères de la Note Q de ces textes.

Tous les produits fabriqués Saint- Gobain Isover Ibérica S.L. des fibres ne sont pas classés et certifiés par EUCEB.

EUCEB, Conseil européen de certification des produits en laine minérale - www.euceb.org, est une initiative volontaire de l'industrie de la laine minérale. Il est un organisme de certification indépendant qui garantit que les produits sont faits de fibres qui répondent aux critères d'exemption de cancérogénicité (Note Q) de la directive 97/69/CE et le règlement (CE) 1272/2008.

Afin de s'assurer que les fibres de répondre aux critères d'exemption, toutes les procédures d'essais et de contrôle sont effectuées par des institutions indépendantes, des experts qualifiés. EUCEB garantit que les producteurs de laine minérale ont lancé des mesures de maîtrise de soi.

Les producteurs de laine minérale EUCEB autorisant:

- L'achèvement de la EUCEB échantillonnage et d'analyse reconnues en montrant que la cumplern fibres avec l'un des quatre critères d'exemption décrite à la note Q de la directive 97/99/EC,
- être surveillé deux fois par an, chaque unité de production par une tierce partie indépendante reconnue par EUCEB (échantillonnage et la conformité avec la composition chimique initiale),
- Établir des procédures pour l'autodétermination interne de contrôle dans chaque unité de production.

Les produits certifiés EUCEB sont reconnues par le logo sur l'emballage depuis EUCEB chaque unité de production



EUCEB est un partenariat avec la certification ISO 9001:2008.

De plus, en 2001, le Centre International de Recherche sur le Cancer a reclassé les laines minerales du groupe 2B (cancéroène possible) au groupe 3"agents ne pouvant être classés quant a leur cancérogénicité pour l'homme) (Voir la monographie Vol 81, <http://monographs.iarc.fr/>).

En Mars 2006, le comité technique de la classification de l'Union européenne des substances dangereuses a décidé de retirer la classification d'irritant.

Pour plus d'informations s'il vous plaît contacter le producteur

La información contenida en este documento representa el estado actual de nuestros conocimientos en la materia en la fecha de la revisión del documento. Se da de buena fe.

Les utilisateurs sont avertis afin d'évaluer les risques potentiels de ce produit lorsqu'il est utilisé pour d'autres applications que celles pour lesquelles il a été conçu.



Saint Gobain Isover Ibérica, S.L.

Príncipe de Vergara, 132 • 28002 Madrid • España • Tel.: +34 901 33 22 11 • isover.es@saint-gobain.com • www.isover.es
Inscrita en el Registro Mercantil de Madrid, tomo 32346, folio 93, inscripción 1, hoja M-582248 • C.I.F. B-87016283